Informations de base

2010/2049(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure caduque ou retirée
Mobilisation de l'instrument de flexibilité: mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB) en faveur des pays ACP **Subject** 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 6.40.06 Relations avec les pays ACP, conventions et généralités 8.70.60 Budgets annuels antérieurs 8.70.70 Instrument de flexibilité **Zone géographique** Pays ACP	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	21/04/2010
	Rapporteur(e) fictif/fictive JENSEN Anne E. (ALDE)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

08/04/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0150	Résumé
21/04/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/2010	Vote en commission		
15/11/2010	Informations supplémentaires		Résumé
19/11/2010	Informations supplémentaires		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2049(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	BUDG/7/02666

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base non législatif	COM(2010)0150	08/04/2010	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB) en faveur des pays ACP

2010/2049(BUD) - 08/04/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité afin de compléter le financement faveur des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB).dans le budget 2010.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir ACI/2004/2099) autorise la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient l'être dans les limites des plafonds disponibles de l'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Après avoir examiné toutes les possibilités de réaffectation des crédits sous la rubrique 4, la Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité pour financer les mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB) à hauteur d'un montant de **18,3 millions EUR au-delà du plafond de la rubrique 4**.

Un projet de budget rectificatif a été présenté parallèlement (voir BUD/2010/2048).